***CLUB AQUATIQUE ORNE LORRAINE CONFLUENCES***

**Règlement intérieur au club**

**ANNEE 2019 – 2020**

**Nous vous remercions de lire attentivement ce document qui vous servira de guide pour comprendre et préparer votre enfant à sa vie dans le club et auprès de ses camarades.**

**PREAMBULE**

Le Club Aquatique Orne Lorraine Confluences est une association loi 1901 dont le bureau est élu lors d'une assemblée générale. Toutes les personnes œuvrant au sein de l'association sont adhérentes ou parentes d'adhérents, sont bénévoles et participent à la vie du club: transport, chronométrage, encadrement de manifestations sportives ou festives etc... Le règlement suivant rappelle les règles élémentaires d'un club sportif de natation, de l’Union Sportive du Jarnisy Club Omnisports et celles particulières au Club Aquatique Orne Lorraine Confluences, que chaque adhérent s'engage à respecter lors de son adhésion.

1. **INSCRIPTIONS – COTISATIONS**

**ART.1 :**

En s’inscrivant les nageurs (ses) ou les parents (pour nageur (se) mineure) s’engagent à payer la cotisation fixée par le Comité

**ART.2 :**

Le retrait des dossiers se fait soit via internet (<https://caj.sportsregions.fr/>), soit auprès de l’accueil de l’aquapole du Jarnisy, ou par simple demande par mail.

**ART.3 :**

Pour des raisons d’assurance, et en cas de non-retour du dossier d’inscription COMPLET au plus tard pour le 1er Week-end d’octobre de l’année en cours, le nageur ne pourra plus participer aux activités du club (compétitions, entrainements,…) et ce, Tant que le dossier ne sera pas rendu dans sa totalité ;

**ART. 4 :**

Les retours de dossiers se font principalement lors des permanences définies à cet effet, néanmoins dans certains cas particuliers, les entraineurs seront habilité à réception les dossiers d’inscriptions. Ce point est laissé à leur appréciation.

**ART.5 :**

Une fois l’inscription confirmée, la cotisation ne peut plus être remboursée sauf cas exceptionnels (en pareil cas prendre contact avec le président), et suite approbation du bureau.

**ART.6 :**

La licence est valable du 16 septembre au 15 septembre de l’année suivante;

**ART. 7 :**

Toute modification des renseignements fournis lors de l’inscription doit être signalée

 **Changement d’adresse**

 **Numéro de téléphone**

 **E-mail**

 **Longue maladie…**

Soit au secrétariat, soit au Président du Club

**ART. 8 :**

Par décision du bureau, les licences des entraineurs et officiels sont pris en charge par le Club ; de plus en remerciement des heures d’entrainement et participation diverses de Mélanie SIMON, la cotisation ainsi que les frais de participation au Stage de Vittel de sa fille Emilie Laclaverie sont pris en charge par le club et cette décision est reconductible pour les saisons a venir, cet prestation prendra fin lors de la cessation des entrainements de Mélanie SIMON.

**ART. 9 :**

Les licences des nageurs(ses) compétiteurs de ***11 ans et +***  sont au tarif de 50.00 €.

Les licences des nageurs(ses) compétiteurs ***Etudiants*** sont au tarif de 50.00 €.

Les licences de nageurs(ses) compétiteurs de ***10 ans et –*** sont au tarif de 30.00 €.

Les licences des nageurs(ses) non compétiteurs ***loisirs*** ( natation course, artistique et maitres) sont au tarif de 22.00 €.

Les licences pour les ***LOUVETEAUX NAGEURS*** (6 – 8 ans) sont au tarif de 15.00 €

A cela s’ajoutera l’adhésion :

L’adhésion aux les entrainements pour les ***nageurs compétiteurs et loisirs*** (tout âge confondu hors étudiants) est au tarif de 125.00 €

L’adhésion aux entrainements (Les Mercredis de 14h à 15h) pour les ***LOUVETEAUX NAGEURS*** est au tarif de 85.00 €.

L’adhésion aux entrainements pour les nageurs compétiteurs ***Etudiants*** est au tarif de 50.00 €.

Soit tarif de la cotisation :

 170.00 € pour les nageurs(ses) compétiteurs de ***11 ans et +***

 155.00 € pour les nageurs(ses) compétiteurs de ***10 ans et –***

 147.00 € pour les nageurs ***loisirs*** (natation course, artistique et maitres)

 100.00 € pour les nageurs compétiteurs ***Etudiants***

 85.00 € pour les ***LOUVETEAUX NAGEURS*** (6 – 8 ans)

Si deux nageurs(ses) compétiteurs ou loisirs de la même famille sont inscrits au Club le tarif de l’adhésion sera de 100.00 € pour le(la) deuxième nageur(se).

1. **ACTIVITES (entrainements)**

**ART.1 :**

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu’à la piscine et s’assurer de la présence de l’entraineur. Ils doivent récupérer les enfants à la sortie de la piscine 15 à 20mn après la fin de l’entrainement. La connaissance des horaires des entrainements de son groupe est indispensable et il convient de les respecter rigoureusement.

**ART.2 :**

Les parents doivent prendre connaissance régulièrement des informations inscrites sur le tableau d’affichage de la piscine et/ ou sur le site internet du club (<https://caj.sportsregions.fr/>).

**ART.3 :**

Le club décline toute responsabilité pour les vols et dégradations commis dans les vestiaires (ne pas laisser d’objets de valeur…) ;

**ART.4 :**

Les longues absences doivent être justifiées auprès de l’entraineur ;

**ART.5 :**

Les nageurs s’engagent à respecter l’autorité de l’entraineur. La relation « entraineur –entrainé » est la base de notre sport, le respect et la politesse seront de mise ;

**ART.6 :**

Un mauvais comportement de l’enfant peut entrainer l’exclusion momentanée de l’entrainement et/ou de la compétition ;

**ART.7 :**

En cas de récidive, le cas de l’enfant sera examiné par le collège des entraineurs et le bureau. Des sanctions pourront être décidées et appliquée

* Avertissement
* Suspension
* Radiation

**ART.8 :**

Les entraineurs se gardent le droit de déplacer un nageur dans un groupe de niveau mieux adapté a ses capacités ;

Les nageurs inscrits en section compétition ont obligations de suivre les cours de façon assidus, en cas de deux absences non excusées se verront relégué à la section loisirs.

**ART.9 :**

L’entraineur décide seul des engagements en compétition ; Il ne sera en aucun cas tenu comptes des demandes/recommandations des parents ou de tierces personnes ;

**ART.10 :**

Les décisions prises par les entraineurs et/ou le comité sont à respecter. Pour toutes précisions et/ou plus amples discussions, il est obligatoire de s’adresser au Président du Club. Le rôle principal des entraineurs est de gérer les entrainements.

**ART.11 :**

Tout forfait doit être signalé le plus rapidement possible aux entraineurs (soit lors d’un entrainement, soit par email ou même par téléphone). En cas de non-respect répété de cette recommandation,  le comité se réserve le droit de demander, aux familles concernées, le remboursement des sommes engagées.

**ART.12 :**

Par ce présent règlement j’autorise l’utilisation de l’image de mon enfant sur différents supports de communication du club (Presse locale, Site Internet du Club,…) et ce, à des fins purement sportives.

**ART.13 :**

Le Club s’engage à financer la formation d’entraineur selon des critères qui seront établi lors d’une convention et après approbation du bureau.

Le bénéficiaire de ce stage s’engage à assurer la surveillance et les entrainements lors des entrainements ou manifestation du club et ce pour une période de deux ans.

En cas d’arrêt de la formation avant la fin du cursus, ou de non-respect de l’engagement, le stagiaire devra payer l’intégralité de la dite formation, au prorata du temps restant.

1. **MODALITES DES COMPETITIONS**

Le calendrier des compétitions et challenges sera remis en début de saison par mail, dès mise à disposition de celui-ci par la FFN, les comités régionaux du 54 et 55, et la ligue Natation Artistique.

 **ART.1 :**

La liste des nageurs sélectionnés aux différents compétitions sera affichée à la piscine avant la dite compétition et sera également communiquée par les entraineurs aux familles concernées. Les nageurs de la section compétition devront venir aux entrainements de façon assidus et également aux compétitions auxquels ils sont inscrits (sinon ceux-ci se verraient déclassé en section loisirs). Certains nageurs de la section loisirs pourront être inscrits en compétition selon leur choix.

**ART.2 :**

Le rendez-vous pour les compétitions se fera toujours devant l’entrée de la piscine.

**ART.3 :**

Pour toutes les compétitions dites « simples » (journée jeunes CD54, Meeting) le déplacement se fera au maximum en covoiturage.

**ART. 4 :**

Si repas, la participation par nageur et par repas s’élèvera à 8€.

**ART.5 :**

Durant la compétition les nageurs (ses) devront toujours se tenir auprès de l’entraineur et rester groupés. Tout départ anticipé de la compétition devra être impérativement signalé à l’entraineur par les parents ;

**ART.6 :**

La tenue du club est OBLIGATOIRE lors des compétitions (t-shirt, bonnet de bain, …) et lors des entrainements (bonnet de bain).

**ART.7 : section artistique**

Un maillot de bain une pièce pour entrainement est OBLIGATOIRE (2 pièces et maillot de plage interdit) ainsi que le bonnet de bain du club

Un short type cycliste ou leggins pour la pratique des étirements et de la danse ainsi qu’un maillot très près du corps sont obligatoire pour les entrainements à sec en salle

Un maillot de bain noir uni ainsi qu’un bonnet de bain blanc est obligatoire pour les compétitions

**Mail du club :** **clubaquatique.olc@laposte.net**

**SITE INTERNET : https://caj.sportsregions.fr/**

*Président : Daniel LEDANOIS  : 06 62.41.48.64 e-mail :* *danielledanois@sfr.fr*

*Entraînement : Aquapôle du Jarnisy*

*Correspondance : Mélanie SIMON  : 06 50.67.05.71 e-mail :* *melanie.laclaverie@hotmail.fr*